



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

COMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la sauvage agression perpétrée contre les policiers d'Amiens le 1^{er} septembre 2006 dans les Quartiers Nord, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, section PICARDIE, dénonce avec véhémence l'escalade de la violence gratuite contre les représentants de l'ordre.

Rappel des faits : lors d'un simple contrôle routier, les policiers ont été pris à parti par une centaine de personnes réunie à proximité dans le cadre d'un décès, événement totalement étranger avec la situation du moment.

C'est alors que cette foule, censée se recueillir auprès du défunt, va se liguer contre les fonctionnaires de police en les rouant de coups de pieds et de poings, faisant usage également sans retenue de barres de fer.

Et, comme pour en rajouter, l'un des protagonistes fera intervenir un chien de 1^{ere} catégorie de type PITBULL, arme par destination dans ce cas de figure.

Bilan : Deux fonctionnaires sérieusement blessés et plusieurs véhicules administratifs dégradés.

C'est ainsi que quatre des auteurs présumés se sont ensuite redus au commissariat, soutenus par la foule imposante de leurs sympathisants, et ont été entendus sur les faits.

Bien évidemment, au prétexte « d'éviter tout incident », leur remise en liberté a été immédiate.

Pendant ce temps, les policiers eux pansent leurs plaies.

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police s'interroge gravement sur cette conception de la justice où il suffit à l'auteur présumé d'un délit ou d'un crime de se rendre « accompagné de quelques amis » à un service de police ou de gendarmerie pour jouir d'une remise en liberté immédiate.

Pour l'heure, la FPIP apporte tout son soutien aux policiers blessés qui ont déposé plainte et, selon la suite qui sera réservée à cette affaire par le Parquet, se réserve le droit de se constituer partie civile.

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police en appelle enfin au Ministre de l'Intérieur qui, en application du code de déontologie de la police nationale, se doit également de se constituer partie civile aux fins de marquer son soutien à ses policiers.

AMIENS, le 05/09/2006

Le bureau régional FPIP.